

Initiatives ministérielles

Il n'appartient pas aux politiciens d'établir les limites de leurs propres circonscriptions électorales. La nature humaine nous enseigne que les députés pourraient agir dans leur propre intérêt en retranchant des zones d'opposition de leur circonscription ou en y rattachant des zones où ils trouvent un appui. Même si pareille chose ne se produisait pas, il subsisterait quand même des doutes à cet égard.

Il importe que tout le processus ait l'air impartial. Il faudrait qu'il le soit, en fait. Les politiciens ne devraient avoir absolument rien à voir avec le processus.

Pour illustrer ce point, je rappellerai une chose qu'un député ministériel a dite plus tôt au cours du débat. Ce député a soutenu que les réformistes faisaient preuve d'illogisme en proposant d'amender le projet de loi C-18 pour ramener à 12 mois la période de suspension de l'application de la loi. Le Parti réformiste a d'abord argumenté contre la période de suspension de 18 mois qui était proposée, car cette suspension de 18 mois aurait donné un avantage au gouvernement libéral en lui permettant de déterminer, en fixant la date des élections, si ce sont les anciennes limites des circonscriptions électorales ou de nouvelles limites qui s'appliqueraient lors des prochaines élections.

En négociant, le Parti réformiste a adopté pour position qu'il était préférable de prévoir une période de 24 mois ou de 12 mois, car au moins on saurait clairement ainsi ce qui se passerait. Nous préférons évidemment une période de suspension de 12 mois, car le processus pourrait ainsi au moins être relancé et nous avons une chance que le processus impartial arrive à son terme avant les prochaines élections.

Tous les députés qui tiennent à la démocratie devraient conjuguer leurs efforts pour rejeter le projet de loi C-18 ou à tout le moins accepter de limiter la période de suspension à 12 mois plutôt que 24.

Je me joins aux nombreux autres députés qui se sont prononcés contre le projet de loi C-18 pour déplorer que la Colombie-Britannique soit la province qui ait le plus à en souffrir. La croissance démographique de la Colombie-Britannique nous donne droit à deux autres sièges aux Communes. Même si le nombre de sièges n'était jamais modifié, il faudrait à tout le moins que les sièges soient redistribués pour que la Colombie-Britannique soit représentée d'une manière plus équitable.

Les modifications proposées auraient pour effet d'amputer ma circonscription, North Vancouver, d'une petite section de son extrémité orientale, qui est bordée à l'est et au sud par le port et au nord par les montagnes, et de l'annexer à une autre circonscription située de l'autre côté du port, à savoir Port Moody—Coquitlam.

Les habitants de cette section de ma circonscription estiment que ce redécoupage n'est pas très pratique. Il est très clair que la députée de Port Moody—Coquitlam aurait à traverser deux autres circonscriptions pour se rendre dans ce secteur qui serait soudainement annexé à sa circonscription.

Cependant, même s'il est évident que l'annexion de cette petite section de la circonscription de North Vancouver à une autre ne sert pas l'intérêt public, mes électeurs ont quand même confiance. Ils ont bon espoir qu'en faisant appel à la commis-

sion, ils réussiraient à faire annuler cette décision et à inciter le gouvernement à prendre une décision bien plus sensée.

Il suffit de regarder la carte pour se rendre compte de l'absurdité de cette modification. Je suis prêt moi aussi à m'adresser à la commission parce que je vis dans cette section qui sera annexée à une autre circonscription. Je fais confiance au système.

• (1125)

Je m'oppose vigoureusement au projet de loi C-18. Je suis fier que les députés du Parti réformiste aient pris position et qu'ils aient empêché le gouvernement de faire adopter en douce ce projet de loi un beau vendredi après-midi à l'insu de tous.

La population finira par se rendre compte que les réformistes ont encore une fois pris la défense de la démocratie face au gouvernement qui a recouru aux bonnes vieilles tactiques de l'ère victorienne. Il devrait avoir honte, monsieur le Président.

Mme Grey: C'est un S.O.S., sauvons nos sièges.

M. White (North Vancouver): L'attitude des libéraux se résume dans la phrase de la députée: «C'est un S.O.S., sauvons nos sièges.» Je les exhorte à faire preuve de sens moral et à voter contre ce projet de loi.

[Français]

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, comme vous l'avez bien dit le 25 octobre dernier, j'ai été élu député du comté de Shefford. J'aimerais tout d'abord vous parler de mon comté qui est extraordinaire. Comme vous le savez, Shefford est un comté qui a été fondé par un groupe d'Américains qui étaient venus au Canada lorsque les États-Unis se sont séparés de l'Angleterre. Donc, il fait partie des *Eastern Townships* du Québec.

C'est un comté qui, au cours des temps, a été quelque peu modifié et englobe une partie de la Montérégie, et une partie de ce comté-là fait partie des Cantons de l'Est, comme je le disais.

Shefford est également un comté où il y a des gens qui demeurent à la ville. La ville principale de mon comté est Granby. Donc, Granby est une ville industrielle bien organisée. C'est une ville où les gens travaillent fort. C'est une ville où les gens sont fiers de leur appartenance.

Depuis mon tout jeune âge, j'ai fait partie du comté de Shefford, ayant déménagé d'une partie à l'autre du comté, mais étant toujours dans ce même comté.

Or, la proposition est faite de modifier le comté, de le rendre plus petit, quand il y a des comtés qui sont agrandis, et où le mien deviendrait la grandeur du comté de Shefford provincial y incluant la ville de Bromont. Vous savez que de ce temps-ci, la ville de Bromont est celle où on parle beaucoup de l'usine Hyundai. Donc, Bromont c'est présentement mon voisin. J'aimerais que les députés de cette Chambre sachent que Bromont, avant de devenir Bromont, s'appelait West Shefford. Donc, cette ville-là faisait partie de l'ancien comté de Shefford. Évidemment, nous serions heureux d'accueillir ces gens-là dans le nouveau comté de Shefford proposé, mais pour ce faire, il y a toute une partie du comté qui est enlevée. Donc, la partie de Saint-Paul—d'Abbotsford, de Saint-Césaire, de Marieville, en est une qu'on enlève.